

AFFRANCHIR  
À  
1,65 €

Monsieur le Président de la République,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant la détention arbitraire de plus d'une centaine de militants et membres du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), qui ont été arrêtés en 2020 pour avoir manifesté pacifiquement et usé de leurs droits à la liberté d'expression et d'opinion.

La plupart d'entre eux ont été jugés par des tribunaux militaires, en violation des normes internationales relatives aux droits humains, et condamnés à des peines de prison ferme en vertu de la loi antiterroriste de 2014, loi liberticide.

Je vous exhorte à veiller à ce que la justice mette fin au harcèlement judiciaire dont ces personnes font l'objet et à ce qu'elles retrouvent leur liberté, sans condition.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération.

**SEM Paul BIYA**

Président de la République

Présidence de la République

Palais de l'Unité - 1000 Yaoundé

CAMEROUN

E-mail : cellcom@prc.cm

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

© Nicole Ricci Mirnyem - Agence Cameroun Presse

AGIR POUR UN MONDE DIGNE MAI 2022

**Au cours du mois de décembre 2021, Awasum Mispa Fri, présidente des Femmes du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), et plus de 80 autres cadres et militants de ce parti, ont été condamnés à des peines allant de six mois à sept ans de prison ferme pour avoir manifesté pacifiquement.**

La présidente des Femmes du MRC, Awasum Mispa Fri, a été arrêtée à Yaoundé, le 21 novembre 2020, avec une vingtaine d'autres femmes. Elle avait mené une marche de protestation demandant la levée du siège autour du domicile de Maurice Kamto, président du MRC, assigné à résidence le 20 septembre 2020. Pour avoir usé de sa liberté d'expression et d'opinion de manière pacifique, Awasum Mispa Fri a été interpellée, détenue deux jours en garde à vue, puis placée en détention provisoire le 23 novembre 2020 par le juge d'instruction du Tribunal Militaire de Yaoundé pour « *complicité de révolution et rébellion* ».

#### Des marches pacifiques réprimées dans la violence

Deux mois auparavant, le 22 septembre 2020, environ 500 militants du MRC avaient été arrêtés avant, pendant et après la tenue de manifestations dans diverses villes. Ces marches pacifiques - interdites par les autorités pour « *menaces de troubles à l'ordre public* » - dénonçaient la manière dont les premières élections régionales devaient se tenir en décembre. Les forces de l'ordre avaient ce jour-là empêché les rassemblements par un usage excessif de la violence, avec des arrestations musclées.

#### Des condamnations iniques

Les mois suivants, la plupart des prisonniers ont été remis en liberté. Plusieurs détenus du MRC ont indiqué avoir fait l'objet de tortures et de mauvais traitements durant leur garde à vue.

En septembre 2021, le collectif d'avocats défendant les 124 militants et cadres du MRC alors emprisonnés, ont indiqué se retirer des procédures judiciaires en cours face « *à l'impossible accès à une justice équitable et l'absence d'indépendance des juges* ».

Au cours du mois de décembre 2021, les tribunaux militaires de Yaoundé et Douala ont condamné plus de 80 cadres et militants du MRC à des peines allant de six mois à sept ans de prison ferme, pour « *attroupement, insurrection* » ou « *rébellion* » en vertu de la loi antiterroriste de 2014, loi liberticide. Ces prisonniers n'ont pas pu se défendre librement, ni être jugés équitablement. Parmi les personnes condamnées à sept ans de prison ferme : Olivier Bibou Nissack, porte-parole du président du MRC, Alain Fogué, premier vice-président du MRC, Pascal Zamboue, coordinateur du MRC et Mispa Awasum Fri, présidente de la ligue des femmes du MRC. Aucun des accusés, ni leurs avocats, n'était présent dans les tribunaux au moment des verdicts.

L'ACAT-France demande à ce que toutes ces personnes soient libérées sans condition.

Retrouvez toutes nos actions sur [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)

## Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 €  30 €  50 €  90 €  libre ..... €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 6 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations

Prénom

Nom

Mail

Adresse



Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT-France.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / [rgpd@acatfrance.fr](mailto:rgpd@acatfrance.fr)

